



Révision du SCoT

Compte-rendu du 18 février 2025 :

Enjeux de préservation de la ressource en eau et de prévention des risques

- Rappel du contexte de l'étude ; Présentation par le CEREMA de :
- la synthèse des résultats du diagnostic
 - les projections en 2050
 - les préconisations en vue de la rédaction du SCoT

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres du SCoT

Jean-Marie HERZOG – Président
Christine BAINIER – Titulaire (GBCA)
Arnaud ZIEGLER – Titulaire (CCVS)
Jean-Louis HOTTLET - Titulaire (CCST)

Représentants des organismes

Jean-Jacques DUPREZ – AMF
Miltiade CONSTANTAKATOS, Commission Locale de l'Eau
Philippe CHALLANT – GBCA
Antoine BURRIER – GBCA
Claire HERZOG – Service eau environnement et forêt – DDT 90
Esther KNEISKY – Service eau environnement et forêt – DDT 90
Tania DE STEFANO – Service habitat et urbanisme – DDT 90
Nicolas FREY – DDT 90
Hélène LAMBERT – EPTB Saône et Doubs
Alexandre LORENNE – Conseil Départemental 90
Mathilde TALHOUARN - Conseil Départemental 90
Arnaud JACQUINOT – Direction – Pôle Métropolitain
Simon BELLEC – ARS
Fabienne UGOLIN – ARS
Ariane HOUDAYER – Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

AUTB

Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE
Anne QUENOT
Pédro HERMENEGILDO
Émilie SOULARD
Romain MALAISÉ
Lou-Elise RESTOUX

La présentation est annexée à ce compte rendu et sera mis en ligne sur le site de la révision du SCoT.

M. Giraud rappelle en préambule que le SCoT est un outil important pour la gestion intégrée des ressources en eau.

Il précise que l'étude ne traite pas des espaces ponctuels et répond principalement à des objectifs globaux au niveau du Territoire de Belfort.

Au cours de la présentation, les interventions et échanges ont porté sur les points suivants :

- Cartes d'état chimique des eaux (données du SDAGE) : le bon état indiqué doit être accompagné d'un complément au sujet des métaboliques de pesticides dont les concentrations augmentent, ainsi que les nouveaux polluants, les PFAS :
 - *Réponse du Cerema : les données utilisées sur ce thème proviennent des documents du SDAGE et du SAGE de l'Allan, eux-mêmes dressés à partir d'études précédentes. La date des données n'est pas connue mais on peut penser que celles-ci sont antérieures à 2020, voire à 2019. Ainsi, l'état actuel des ressources en eau n'est pas intégré dans cette étude et ne pourra pas y être intégré, faute de données récentes.*
- Les prélèvements internes sur la ressource en eau du captage de Sermamagny sont d'autant plus fragiles que le manteau neigeux, de plus en plus faible, ne vient plus soutenir la recharge des nappes au printemps. Cette situation liée au réchauffement climatique va encore évoluer et devrait réduire cette capacité de stock d'eau nécessaire au Territoire de Belfort. La prise de Mathay, sur laquelle s'appuie le Territoire de Belfort, risque, elle aussi, de pâtir du changement climatique :
 - L'aire d'alimentation de captage d'eau de Sermamagny est stratégique et doit donc être « sanctuarisée » (en zone A ou N dans les documents d'urbanisme).
- Des données disponibles concernant la consommation en eau potable pour un usage agricole ont été ajoutées dans le rapport. Au vu des chiffres faibles, il est souligné que le type d'agriculture sur le territoire n'engendre pas de consommation dépassant les seuils soumis à redevance : d'après le recensement agricole de 2010¹, 9 exploitations avaient des surfaces irriguées pour un total de 3 ha, avec un volume d'eau moyen par hectare irrigué de 773 m³/an. Toutefois, il est probable qu'au regard du réchauffement climatique, les besoins en irrigation se développent dans le département :
 - Cette projection doit faire partie du scénario de développement.
- Il est rappelé que les habitants du département ont une consommation en eau potable dans la moyenne nationale et que des efforts importants sont réalisés pour réduire au maximum les fuites sur le réseau. GBCA a par exemple amélioré le réseau correspondant à une consommation de 20 000 habitants (1 million de m³ par an). Il est alors précisé qu'un ensemble de mesures sur la gestion quantitative vient se cumuler permettant de limiter la tension sur la ressource. Les gestionnaires se sont organisés avec des territoires voisins de manière à créer des interconnexions pour accroître la sécurisation de la ressource.

L'étude sur la capacité d'alimentation en eau potable à l'échelle du SAGE Allan devrait démarrer prochainement, mais ne pourra pas venir éclairer les orientations du SCoT compte tenu des délais :

¹ voir https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/6_pratiques_culturelles_environnement_Partie_2_cle053e56.pdf

- La tension sur la ressource en eau est partagée avec notamment le réchauffement climatique mais elle devrait rester mesurée sur les projections en matière d'accueil de population.
- Le modèle économique du prix de l'eau s'avère inadéquat : en réduisant la consommation en eau, la rétribution baisse, réduisant les capacités d'investissement. Cet enjeu ne peut être traité dans un document d'urbanisme.
- Si le territoire est bien couvert en matière de prescriptions pour réduire les risques inondations par débordement (révision et extension des PPRi), l'enjeu du ruissellement n'est pas traité par manque de connaissance des aléas. Toutefois, les communes peuvent réaliser des schémas d'eaux pluviales, notamment avec l'aide de leur intercommunalité qui exerce la compétence assainissement.
- L'assèchement des sols est en lien direct avec les enjeux de ruissellement. Cet assèchement peut également engendrer des incendies sur notre territoire qui n'y est pas encore confronté :
 - Le SCoT doit traiter du risque de ruissellement et encourager la connaissance.
 - La gestion des ruissellements et des eaux pluviales dans tout aménagement doit permettre d'anticiper les différences saisonnières.
- Plans d'eau et zones humides font débat entre nécessité de mettre en conformité les plans d'eau de manière à éviter les échanges entre les rivières et les plans d'eau (espèces, réchauffement), réduction du nombre de plans d'eau, spécificité paysagère et effet d'attractivité pour le territoire grâce aux nombreux étangs, gain espéré de création de zones humides par effacement des étangs :
 - Les élus proposent de déterminer des secteurs prioritaires où des interventions sur les étangs sont nécessaires au regard du risque de réchauffement des cours d'eau, d'évaporation excessive et de mélanges d'espèces réduisant la qualité de la biodiversité.

En conclusion de ces échanges, il est rappelé que le SCoT est un outil de convergence des enjeux et que les orientations qui seront fixées auront des actions multithématiques.

Les élus entendent inscrire dans le SCoT un volet fort concernant la ressource en eau. Il est question de faire des choix à horizon 2050.